Nations Unies A/CN.10/PV.382

Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

382e séance

Jeudi 21 avril 2022, à 16 h 15

New York

Président : M. Mabhongo . . . . . (Afrique du Sud)

La séance est ouverte à 16 h 15.

Point 6 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement va maintenant procéder à l'adoption des rapports des organes subsidiaires au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que du projet de rapport de la Commission, publiés sous les cotes A/CN.10/2022/L.1, tel que révisé, A/CN.10/2022/CRP.2/Rev.1 et A/CN.10/2022/CRP.3/Rev.1, qui ont été distribués. Ensuite, la Commission entendra les déclarations finales des délégations.

Pour commencer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les différents points de l'ordre du jour, je vais d'abord inviter les Présidents de chaque groupe de travail à présenter leur rapport.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », M. Kurt Davis, Représentant permanent adjoint de la Jamaïque, pour qu'il présente le rapport de son groupe de travail, publié sous la cote A/CN.10/2022/CRP.2/Rev.1.

M. Davis (Jamaïque), Président du Groupe de travail I (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail I, publié sous la cote A/CN.10/2022/CRP.2/Rev.1.

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier les membres de la Commission du désarmement de m'avoir donné l'occasion de présider les travaux de cet important Groupe de travail au cours de la deuxième année du cycle triennal de la Commission. Cette année, compte tenu du travail important accompli en 2018, les membres du Groupe de travail ont pu mener des discussions sur le point 4 de l'ordre du jour sur la base du texte établi par la précédente Présidente, qui a été publié sous la cote A/CN.10/2018/WG.I/CRP.3.

Pendant trois jours, les propositions contenues dans ce document ont fait l'objet d'un échange de vues animé. Ces discussions ont abouti aux textes que j'ai établis les 12, 14 et 18 avril sur les recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. Le Groupe de travail a examiné ces textes au cours de sept réunions. Il n'a pas été facile de parvenir à un accord sur les recommandations et, à mon avis, compte tenu de l'ampleur des propositions contenues dans le texte établi par le Président, qui a été publié sous la cote A/CN.10/2022/WG.I/CRP.1, la Commission aura du mal à parvenir à un consensus lors de sa session de 2023.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

22-32810(F)

Le rapport dont la Commission est saisie aujourd'hui, qui est publié sous la cote A/CN.10/2022/CRP.2/Rev.1, a été adopté par consensus par le Groupe de travail. Il se base sur les modalités des sessions précédentes. Il a un caractère strictement procédural, et j'espère que le rapport du Groupe de travail I sera adopté par consensus.

À ce stade, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour votre direction et votre soutien au cours de cette session, et je voudrais également remercier M. Alex Lomaia, le secrétaire du Groupe de travail, son successeur, Mme Sonia Elliott, et, bien sûr, nos collègues du Bureau des affaires de désarmement, M. Tsutomu Kono et M. Hideki Matsuno, dont le travail et le soutien ont beaucoup contribué aux délibérations du Groupe de travail et à ce qu'elles soient menées à bien.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2022/CRP.2/Rev.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », publié sous la cote A/CN.10/2022/CRP.3/Rev.1. Je donne maintenant la parole à la Présidente du groupe de travail II, Mme Szilvia Balázs, représentante de la Hongrie, qui va présenter le rapport du Groupe de travail.

Mme Balázs (Hongrie), Présidente du Groupe de travail II (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail II, publié sous la cote A/CN.10/2022/CRP.3/Rev.1. Je tiens à remercier les membres de la Commission du désarmement de l'ONU de m'avoir donné l'occasion de présider les délibérations du Groupe de travail après trois longues années de silence. Cette année, conformément au mandat de la Commission du désarmement, le Groupe de travail a été chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

Étant donné que c'est en 2018 que la Commission du désarmement a procédé officiellement pour la dernière fois à un examen du point de l'ordre du jour concernant les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, cette année, le Groupe de travail a d'abord voulu rafraîchir la mémoire des délégations en ce qui concerne cette question et faciliter ainsi un échange de vues et de propositions tout au long des réunions. Pendant six jours, les délégations ont mené des discussions et entendu des présentations sur ce point de l'ordre du jour. Pendant deux jours, elles ont échangé des informations sur leurs politiques spatiales nationales. Ces discussions approfondies, menées au cours des 10 réunions du Groupe de travail, ont abouti au résumé de la Présidente, qui reflète ma compréhension des principaux points soulevés, et qui ne préjuge pas de la position des délégations. Ce résumé doit servir de base aux travaux du Groupe de travail pendant la session de 2023. Le rapport dont la Commission est saisie aujourd'hui, publié sous la cote A/CN.10/2022/CRP.3/Rev.1, présente un résumé de la procédure, et le Groupe de travail l'a adopté par consensus. J'espère qu'il sera adopté par consensus lors de cette séance plénière également.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre leadership au cours de cette séance. Je tiens également à remercier les représentants du Secrétariat pour leur soutien, ainsi que l'équipe du Bureau des affaires de désarmement – M. René Holbach et M. Michael Spies – et les interprètes pour leur travail pendant la session.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires, je considère que la Commission souhaite adopter le rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, qui figure dans le document A/CN.10/2022/CRP.3/Rev.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Maintenant que nous avons adopté les rapports des organes subsidiaires de la Commission, je voudrais remercier les Présidents des deux Groupes de travail pour leurs efforts inlassables et leur dévouement. La Commission leur est profondément redevable pour leur conduite avisée des délibérations sur des questions très complexes.

Nous allons maintenant entamer l'examen du projet de rapport de la Commission du désarmement, publié sous la cote A/CN.10/2022/L.1.

J'ai le plaisir de donner la parole au Vice-Président de la Commission, M. Zhangeldy Syrymbet du Kazakhstan, qui va présenter le projet de rapport de la Commission.

M. Syrymbet (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom du Bureau, j'ai l'honneur de présenter à la Commission du désarmement le projet de rapport de la Commission, publié sous la cote A/CN.10/2022/L.1. Le projet de rapport comprend quatre sections : « Introduction », « Organisation et travaux de la session de fond de 2022 », « Documentation » et « Conclusions et recommandations ». Je voudrais d'abord aborder la question des mises à jour techniques du texte du projet de rapport.

Dans la section II, la dernière phrase doit se lire comme suit :

> « En sa qualité de Président de sa session, il a été convenu que le Groupe des États d'Europe orientale assurera la présidence de la prochaine session de la Commission du désarmement en 2023. »

Dans la première phrase du paragraphe 2, le mot « plénière » a été ajouté après « 376e », et « de l'Organisation des Nations Unies » a été ajouté après « Siège ».

Au paragraphe 4, les mots « pour chaque session » ont été ajoutés après « Vice-Président ».

Le début de la première phrase du paragraphe 5 a été modifié comme suit : « Toujours à la même séance ».

Au paragraphe 9, les mots « de l'Organisation des Nations Unies » ont été ajoutés après « Siège », et la deuxième phrase doit se lire comme suit : « À sa session, la Commission a tenu sept séances ».

Au paragraphe 10, les mots « de la Commission » ont été ajoutés après « le Bureau ».

Comme pour les paragraphes précédents, au paragraphe 11, les mots « du désarmement » ont été ajoutés après le mot « Commission », et la deuxième phrase doit se lire comme suit : « Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au cours de l'échange de vues général ».

Le paragraphe 15 de la section III doit se lire comme suit :

> a) Documents présentés par le Secrétaire général.
>
> La Commission était saisie d'une note du Secrétaire général lui transmettant la liste des documents qu'il présentait pour la session de fond de 2022.
>
> b) Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres. »

Le paragraphe 16 de la section IV doit se lire comme suit :

> « Au cours des travaux de la Commission, les documents suivants, qui concernent des questions de fond, ont été présentés et examinés :
>
> a) Document de travail présenté par la Fédération de Russie (A/CN.10/2022/WG.II/WP.1) ;
>
> b) Document de travail présenté par le Groupe des États arabes (A/CN.10/2022/WG.II/WP.2) ;
>
> c) Document de travail présenté par les États membres de la Ligue des États arabes (A/CN.10/2022/WG.I/WP.1) ».

Enfin, la première phrase du paragraphe 17 doit se lire comme suit :

> « À sa 382e séance, le 21 avril, la Commission a adopté *ad referendum* son rapport et ceux de ses organes subsidiaires, tels que révisés oralement, à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. »

Comme à l'accoutumée, le rapport final est une description factuelle des travaux et des procédures de la Commission pendant la session. La section de fond comprend les rapports des deux Groupes de travail, que la Commission vient d'adopter et qui font partie du présent rapport.

Au cours de cette session, la Commission a continué à travailler au titre du programme adopté pour le cycle actuel. Compte tenu du mandat de la Commission en tant qu'organe délibérant, des propositions orales et écrites ont été soumises et ont contribué aux objectifs des groupes. J'ai eu le privilège d'observer les efforts inlassables déployés par les Présidents des deux Groupes de travail et les délégations pour traiter des questions pertinentes sur les points de fond de l'ordre du jour et engager des discussions approfondies en vue de trouver un terrain d'entente. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que ce fut un grand honneur d'exercer les fonctions de Vice-Président au cours de cette session, et en particulier de travailler sous la direction avisée du Président, M. Xolisa Mabhongo.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Izumi Nakamitsu, pour les conseils et le soutien que son bureau a fournis au Bureau et aux États Membres. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à M. Movses Abelian, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et à son équipe pour la grande compétence avec laquelle les réunions de la Commission ont été organisées et tenues. Enfin et surtout, je tiens à remercier tous les interprètes, qui nous ont permis de nous comprendre. Et je tiens à féliciter tous les membres du Secrétariat pour leurs efforts inlassables et leur aimable assistance.

Suite à ces brèves remarques, je recommande à la Commission d'adopter le projet de rapport, publié sous la cote A/CN.10/2022/L.1, tel que révisé oralement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de rapport de la Commission. Nous l'examinerons section par section.

S'il n'y a pas de commentaires sur la section I, « Introduction », je considérerai que la Commission souhaite l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à la section II, « Organisation et travaux de la session de fond de 2022 », paragraphes 2 à 12, tels que révisés oralement. Une délégation souhaite-t-elle faire un commentaire sur cette section ?

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais apporter un petit amendement à l'ajout proposé à la section II. Une référence précise a été faite à la session de 2023. Elle stipule que

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « la présidence de la session de la Commission du désarmement en 2023 sera assurée par le Groupe des États d'Europe orientale ».

(*l'orateur reprend en russe*)

Pour faire preuve d'une certaine souplesse dans la formulation, nous devrions remplacer « 2023 » par le mot « prochaine ». Il y a eu des fluctuations en ce qui concerne nos travaux au sein de la Commission du désarmement, et nous avons récemment pu voir que la Commission n'a pas été en mesure de se réunir chaque année. Nous espérons vivement que la prochaine session aura lieu en 2023. Cependant, « l'homme propose, mais Dieu dispose ». Aussi, pour que la formulation soit plus souple et pour tenir compte des imprévus, nous proposons de remplacer « 2023 » par « prochaine ».

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires, je considère que la Commission souhaite adopter les paragraphes 2 à 12 de la section II, tels que révisés oralement, y compris la révision orale proposée par le représentant de la Fédération de Russie.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la section III, intitulée « Documentation », le paragraphe 15, tel que révisé oralement par le Vice-Président.

En l'absence de commentaires ou de questions, je considère que la Commission décide d'adopter le paragraphe 15 de la section III, tel que révisé oralement.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires sur la section IV, intitulée « Conclusions et recommandations », paragraphes 16 à 19, je considère que la Commission décide d'adopter la section IV, paragraphes 16 à 19, telle que révisée oralement.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que toutes les sections du projet ont été adoptées, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet de rapport de la Commission pris dans son ensemble, figurant dans le document A/CN.10/2022/L.1, tel que révisé oralement.

Il en est ainsi décidé.

Déclarations finales

Le Président (*parle en anglais*) : Après l'adoption du rapport de la Commission, je voudrais faire quelques réflexions personnelles.

Cette année, la Commission du désarmement a repris ses travaux de fond après une interruption de trois ans. Je me félicite de l'engagement de haut niveau des États Membres, comme l'atteste la forte participation aux réunions plénières et aux réunions des deux Groupes de travail. Les membres ont poursuivi leurs efforts pour faire avancer le programme mondial de désarmement et se sont efforcés de promouvoir le désarmement multilatéral grâce au travail effectué au cours de la présente session.

Dans ce contexte, la Commission du désarmement a joué un rôle essentiel en reprenant ses travaux de fond et en s'acquittant de son mandat d'organe subsidiaire délibérant spécialisé de l'Assemblée générale, à composition universelle. En particulier, je me réjouis que les deux Groupes de travail de la Commission aient mené des discussions approfondies sur les deux points de l'ordre du jour qui leur avaient été confiés.

Les membres du Groupe de travail I ont eu des discussions et des échanges de vues approfondis et solides sur les recommandations relatives à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, sur la base du document de la Présidente de la session de 2018 (A/CN.10/2018/WG.I/CRP.3). Les membres du Groupe de travail II ont également procédé à un échangé général de vues sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, à la suite d'une série d'exposés et de présentations instructifs sur ce sujet important. En outre, ils ont procédé à un examen approfondi du rapport 2013 (A/68/189) du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Le mécanisme de désarmement établi en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est un mécanisme permettant de promouvoir le dialogue et de renforcer la confiance entre les États. Je suis convaincu que notre travail au sein de la Commission du désarmement cette année a grandement contribué à rétablir la confiance entre les États et dans le désarmement multilatéral. En tant qu'un de ses piliers, la Commission du désarmement permet de mener des discussions approfondies sur des questions précises de désarmement. J'espère sincèrement que l'atmosphère constructive qui a caractérisé nos travaux au cours des trois dernières semaines ouvrira la voie à un accord sur un document final substantiel à la fin du cycle triennal actuel, l'année prochaine, et créera une dynamique en faveur de la revitalisation des travaux de la Commission, des mécanismes de désarmement et du désarmement multilatéral dans son ensemble.

La Commission va maintenant entendre les déclarations finales des délégations.

M. Goosensen (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Vice-Président, les Présidents des Groupes de travail et toute l'équipe qui a contribué au travail acharné effectué par la Commission du désarmement de cette année. Nous nous félicitons de ce que la Commission soit à nouveau active et dynamique, et nous nous réjouissons également à la perspective de poursuivre nos discussions l'année prochaine en faisant fond sur les bases solides établies cette année. Je voudrais vous présenter quelques brèves réflexions sur la conclusion du Groupe de travail II en particulier, ainsi que sur notre travail de cette année en général.

Premièrement, en ce qui concerne la conclusion du Groupe de travail II, l'espace et la technologie spatiale sont par définition des questions d'ordre international. Aucun pays ne peut revendiquer l'espace, ni opérer de manière indépendante dans l'espace sans que cela n'ait d'incidences sur les autres. En outre, l'utilisation des biens spatiaux n'est certainement plus la prérogative des grandes puissances. Compte tenu des intérêts majeurs en jeu et des nombreuses opinions qui y sont associées, il est important que les parties prenantes se joignent à nos travaux et contribuent à trouver des solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés. Cela inclut les organisations non gouvernementales, dont un certain nombre ont apporté d'importantes contributions au Groupe de travail II cette année, et je voudrais saisir cette occasion pour les remercier une fois de plus de leur appui à nos travaux.

Bien sûr, la guerre de la Russie contre l'Ukraine a fait planer une menace sur nos travaux. Cette invasion a été condamnée dans le monde entier et constitue une menace grave pour la coopération internationale, notamment en matière de désarmement nucléaire et pour nos efforts communs visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous appelons une fois de plus la Fédération de Russie à mettre fin à sa violence inutile.

M. Roethlin (Autriche) (*parle en anglais*) : Alors que nous approchons de la fin de la session de cette année de la Commission du désarmement, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, les Présidents des Groupes de travail et le Secrétariat, de nous avoir guidés et aidés dans nos travaux, qui ont été couronnés de succès. Après une interruption de trois ans, la Commission a été à la hauteur de son rôle d'organe délibérant au cours des trois dernières semaines. Nous avons mené des discussions franches et ouvertes. Le rapport final de la Commission, y compris les rapports des deux Groupes de travail (A/CN.10/2022/CRP.2/Rev.1 et A/CN.10/2022/CRP.3/Rev.1), ainsi que les textes établis par les deux Présidents, constituent une bonne base pour la poursuite des travaux de la Commission l'année prochaine, lors de la dernière année de son cycle triennal en 2023.

Malgré tous ces points positifs, ma délégation se sent obligée de soulever une question préoccupante. Nous sommes préoccupés par l'utilisation abusive par une délégation du principe de consensus, auquel nous attachons une grande importance au sein de la Commission du désarmement. Abuser du consensus sous la forme d'un veto sur des rapports qui ont un caractère strictement procédural va non seulement à l'encontre des motifs qui sous-tendent la recherche par les délégations de solutions consensuelles

acceptables pour tous, mais risque également de saper les travaux de cet organe et des autres organes de désarmement en créant des impasses inutiles. Ces préoccupations sont particulièrement pertinentes en ce qui concerne les tentatives de modifier ou de réduire à néant certains des aspects les plus importants du travail effectué par le Groupe de travail II cette année. Les présentations que nous avons entendues de la part des organisations non gouvernementales étaient essentielles pour le Groupe de travail, et notre délégation ne comprend pas comment une note factuelle dans leurs présentations a pu susciter les craintes perceptibles qui ont été soulevées hier au sein du Groupe de travail.

Cela étant dit, la Commission du désarmement n'oubliera pas les présentations que nous avons entendues au sein du Groupe de travail II. Je voudrais mentionner en particulier les présentations de Mme Victoria Samson, de la Secure World Foundation, qui a abordé les dispositions relatives à l'échange d'informations sur les principes et objectifs des politiques des États en matière d'espace extra-atmosphérique, et de Mme Raju, de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, qui a porté sur les dispositions relatives à l'échange d'informations sur les principales dépenses militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Il y a eu également des présentations sur les dispositions relatives à l'échange d'informations et à l'établissement de notifications relatives aux activités spatiales engagées, par Mme Natercia Rodrigues, du Bureau des affaires spatiales, qui s'est penchée sur les dispositions relatives aux pratiques d'immatriculation, en particulier en vertu de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, par M. Paul Wohrer, de la Fondation pour la recherche stratégique, qui a parlé des notifications préalables au lancement dans le contexte du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, et par M. Brian Flewelling, d'ExoAnalytic Solutions, qui a abordé les dispositions relatives au partage international des informations sur la connaissance de l'environnement spatial.

En outre, nous avons entendu une présentation sur les dispositions relatives aux notifications de réduction des risques par M. Dmitry Stefanovich, du Centre pour la sécurité internationale de l'Institut national Primakov de recherche en économie mondiale et en relations internationales, à l'Académie des sciences de Russie pour la recherche, qui a parlé de la destruction des objets spatiaux dans le contexte de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Mme Iwamoto, d'Astroscale Japan, a abordé les dispositions relatives aux mesures de transparence pour l'enlèvement systématique des débris du point de vue du secteur privé. Nous avons ensuite entendu des présentations de M. Pavel Podvig, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, sur les dispositions relatives aux visites de sites et aux démonstrations technologiques dans les contextes de désarmement dans l'espace extra-atmosphérique et sur la façon dont elles pourraient être appliquées à la sécurité dans l'espace, et de M. Noel Stott, du Verification Research, Training and Information Centre, qui a parlé des dispositions relatives aux visites de sites et aux démonstrations technologiques et de la façon dont elles pourraient être appliquées.

Enfin, nous avons entendu les présentations de M. Nicholas Hedman, également du Bureau des affaires spatiales, sur les dispositions relatives à la coopération internationale, avec un accent particulier sur le travail que réalise son bureau dans les domaines de la coopération et de la sensibilisation. Nous avons entendu Mme Véronique Glaude, de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui a abordé les dispositions relatives aux mécanismes consultatifs en vertu de la constitution de l'UIT et de la réglementation des radiocommunications. Enfin, nous avons entendu M. Brian Weeden, du Consortium for Execution of Rendezvous and Servicing Operations, sur la coordination et, en particulier, la coordination de la mise en œuvre des mesures de transparence et de confiance dans le secteur privé.

Ces derniers mois, la Fédération de Russie a systématiquement tenté de supprimer les références à l'implication de la société civile dans diverses procédures, non seulement ici à New York mais aussi à Genève, dans le but de minimiser le rôle important que différentes parties prenantes ont à jouer dans tous nos processus. Dans le même ordre d'idées, ces dernières semaines, nous avons assisté à des tentatives effrontées de la Fédération de Russie de créer une réalité parallèle autour de la guerre et de l'agression brutales qu'elle mène en Ukraine. Cela doit cesser. Pas plus ici que là-bas, toutefois, ces tentatives ne seront couronnées de succès. La vérité et les faits prévaudront toujours.

Je voudrais terminer en exprimant une fois de plus notre profonde reconnaissance, Monsieur le Président, pour le travail important que vous et votre équipe avez accompli dans l'intérêt de la Commission du désarmement.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés pour organiser les travaux de la Commission du désarmement

des Nations Unies cette année. Nous avons pu engager des discussions de fond sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ainsi que sur l'élaboration de recommandations visant à faire progresser les mesures pratiques de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est particulièrement précieux si l'on considère que, pour des raisons d'organisation, la Commission n'avait tenu aucune séance officielle depuis 2018. Parmi ces raisons, citons notamment la non-délivrance de visas à plusieurs membres de délégations participant à ces sessions. Nous tenons également à remercier les Présidents des Groupes de travail pour leurs efforts inlassables au cours des trois dernières semaines, ainsi qu'aux interprètes et au secrétariat pour leur travail.

Les textes que les délégations se sont efforcées d'adopter à la présente session de la Commission jetteront les bases de la réussite, en 2023, du cycle triennal en cours de la Commission. Nous espérons que nos travaux productifs favoriseront l'adoption, l'année prochaine, de documents finaux de fond à la Commission du désarmement et de recommandations appropriées et pertinentes, fondées sur le consensus, sur les points inscrits à notre ordre du jour. En outre, le travail que nous avons accompli apporte une contribution substantielle aux efforts visant à renforcer les mécanismes de désarmement des Nations Unies, notamment le mécanisme clef qu'est la Commission du désarmement.

Cela dit, un message alarmant a été envoyé par les tentatives destructives de plusieurs États Membres de politiser les discussions à la Commission du désarmement, comme l'ont clairement illustré les déclarations faites à l'instant par les délégations néerlandaise et autrichienne. Nous voyons dans ces tentatives une volonté de détourner l'attention de la Commission des tâches qui lui incombent vers des questions qui n'ont rien à voir avec les attributions de notre instance. Nous espérons que les délégations feront preuve de la volonté et de la responsabilité politiques requises et s'abstiendront de compromettre l'efficacité des travaux de la Commission, dont les résultats conditionnent le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en les sacrifiant à leurs propres intérêts politiques à courte vue.

Au cours de la discussion sur la question du désarmement nucléaire, les États ont, dans l'ensemble, fait un effort pour trouver un terrain d'entente, dans le but d'instaurer la confiance et d'apaiser les inquiétudes existantes, et nous avons réussi à identifier un certain nombre de domaines où le compromis est envisageable, comme l'a montré le document officieux du Président du Groupe de travail I. Nous sommes convaincus que nous pourrons continuer à y travailler l'année prochaine, en vue de convenir de recommandations consensuelles sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous tenons à réaffirmer que la Russie s'est toujours efforcée d'apporter des contributions pratiques spécifiques pour débarrasser le monde de la menace que représentent les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Nous sommes pleinement attachés à l'objectif noble de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Cela dit, nous sommes fermement convaincus que de véritables progrès sur la question du désarmement nucléaire ne pourront être réalisés que par le biais de décisions consensuelles et en maintenant une approche équilibrée axée sur une réduction progressive, fondée sur le principe d'une sécurité indivisible, sur une prise en compte égale et réciproque des préoccupations de chacun et sur l'importance de préserver la stabilité stratégique.

Au cours du débat sur les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, de nombreuses délégations ont affirmé qu'il était urgent d'adopter un instrument multilatéral juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, assorti de garanties empêchant le déploiement d'armes dans l'espace ou le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux ou avec leur aide. Le projet de traité de la Russie et de la Chine relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui a été soumis à la Conférence du désarmement, constitue une base solide pour ces efforts. Nous sommes prêts à poursuivre nos travaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales l'année prochaine, afin d'atteindre l'objectif de prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous supposons que le Groupe de travail II s'emploiera avec diligence à s'acquitter pleinement de son mandat direct en rédigeant des recommandations spécifiques visant à intégrer des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales dans le contexte de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, il sera essentiel d'intégrer ces mesures dans un instrument multilatéral juridiquement contraignant. En d'autres termes, leur examen devra être mené parallèlement à la rédaction d'un tel instrument mais elles ne doivent pas s'y substituer.

Comme la Commission le sait, l'initiative centrale dans ce domaine, désormais internationale, est celle qui vise à donner corps à un engagement politique en faveur

du non-déploiement en premier d'armes dans l'espace. Nous exhortons tous les États Membres, et en premier lieu les puissances spatiales, à y adhérer.

En conclusion, je voudrais exprimer notre conviction qu'avec la volonté politique requise, les membres de la Commission du désarmement seront en mesure de surmonter leurs désaccords politiques et de parvenir à des résultats efficaces et mutuellement acceptables, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. La Russie est prête à entreprendre ce travail.

M. Guerra (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous remercier et de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre leadership. Je tiens également à remercier le secrétariat, les membres du Bureau et les interprètes pour leur travail acharné au cours de la présente session de la Commission du désarmement pour 2022. Nous souhaitons également remercier M. Kurt Davis et Mme Szilvia Balázs, Présidents des Groupes de travail I et II, pour le professionnalisme et l'efficacité dont ils ont fait preuve durant nos délibérations au cours des dernières semaines, ainsi que toutes les délégations pour leur participation continue et constructive.

Je souhaiterais m'attarder brièvement sur certains points. Nous nous réunissons dans un contexte marqué par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et après plusieurs années pendant lesquelles la Commission n'a pas pu se réunir ; cette session est donc un développement très positif et encourageant. Le dialogue et la diplomatie, notamment sur des questions aussi sensibles pour nos pays et pour la sécurité internationale, ne peuvent être interrompus et doivent être constamment renforcés. Il me semble que la Commission du désarmement a été un excellent exemple d'exercice diplomatique, surtout à la lumière du défi considérable que représentera la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août.

Au sein du Groupe de travail sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, nos délibérations ont abouti à un document de bonne qualité, qui rend compte des points sur lesquels nous sommes tous d'accord, ainsi que de ceux sur lesquels nous divergeons. Assurément, comme nos débats continuent de le montrer, certaines questions nécessitent encore une réflexion plus approfondie, mais nous disposons d'une bonne base pour poursuivre nos travaux l'année prochaine.

Dans le Groupe de travail sur l'espace extra-atmosphérique, nous avons entendu les diverses positions des délégations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui ont enrichi nos travaux, ainsi que des exposés intéressants d'experts sur les défis que présente cette question. Bien que nous disposions de divers instruments internationaux en la matière, il s'agit d'un domaine peu réglementé et qui exige donc une réflexion sérieuse de notre part à tous. La Commission pourrait peut-être fournir une bonne occasion de faire avancer ces discussions et de jeter les bases d'une nouvelle réglementation en la matière. De même, le document officieux établi par la présidence est utile et reflète l'état de nos délibérations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je ne doute pas que l'année prochaine, nous serons bien placés pour faire avancer notre travail sur les recommandations.

La Commission du désarmement a émis ses dernières recommandations en 2017, et elles concernaient les armes classiques. Après une sécheresse de 17 ans, nous espérons voir un renversement de tendance. Il ne fait aucun doute que nous souhaitons tous voir un monde libéré du fléau des armes nucléaires et que nos réponses à cette question doivent être immédiates. Néanmoins, le contexte international et la nécessité de rechercher des résultats concrets pour nous doter d'un monde plus sûr nous obligent à rechercher des solutions créatives et pragmatiques axées sur l'élimination totale des armes nucléaires, qui est notre objectif ultime.

Mme McIntyre (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que les Présidents des Groupes de travail I et II, de tous les efforts que vous avez déployés pour diriger nos trois semaines de travail à la Commission du désarmement. Je tiens également à remercier le secrétariat et les interprètes pour leur soutien très professionnel. Nous nous félicitons vivement que la Commission ait pu reprendre ses travaux cette année et s'appuyer sur le bon travail que nous avions entrepris en 2018. J'aimerais faire part de quelques réflexions très brèves au nom de ma délégation.

Au sein du Groupe de travail I, nous sommes heureux que la Commission ait pu, cette année, faire avancer les discussions sur la question de la réduction des risques nucléaires. Si la réduction des risques ne peut se substituer au désarmement nucléaire, elle implique des mesures réelles et concrètes que la communauté internationale, et en particulier les États détenteurs d'armes nucléaires, peuvent prendre en vue de l'élimination des armes nucléaires. Nous considérons donc qu'il s'agit d'un élément important du désarmement qui relève entièrement du mandat de la Commission. Nous espérons que l'année prochaine, lorsque la Commission entrera dans la dernière année de son cycle, le Groupe de travail pourra développer davantage ses travaux sur la réduction des risques,

conformément à son mandat d'instance permettant des discussions approfondies sur des questions précises relatives au désarmement, afin d'aboutir à la formulation de recommandations concrètes sur ces questions.

L'Australie est une fervente partisane de la démarche fondée sur un comportement responsable pour assurer la sécurité et la viabilité de l'espace, notamment afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Les mesures de transparence et de confiance sont une composante clef de cette démarche. Nous tenons à remercier la Présidente du Groupe de travail II et le secrétariat pour leurs efforts visant à associer plusieurs experts représentant des organisations internationales et des entités non gouvernementales. Ils nous ont présenté des exposés d'excellente facture qui ont considérablement enrichi nos discussions et notre capacité de nous atteler à l'ordre du jour du Groupe de travail.

L'Australie est déçue que le rapport de procédure du Groupe de travail n'ait pas pleinement reflété la contribution que les représentants d'entités non gouvernementales ont apportée à nos travaux. Les acteurs non gouvernementaux jouent un rôle croissant dans les activités spatiales, et investissent énormément dans la croissance du secteur spatial commercial. De même, les organisations internationales disposent d'une expertise considérable et précieuse, à même d'apporter un soutien de fond aux délibérations des États sur les questions de sécurité spatiale, ce qui fut le cas cette semaine. Nous remercions ces représentants de leurs contributions et nous estimons que le rapport de procédure du Groupe de travail aurait dû prendre précisément acte de ces apports. S'efforcer de supprimer les références à ces présentations dans le rapport de procédure revient à politiser les travaux de la Commission.

Qu'il me soit permis de vous remercier une fois de plus, Monsieur le Président, et de dire que l'Australie se réjouit à la perspective de poursuivre les discussions à la Commission du désarmement l'année prochaine.

M. Brady (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons nous aussi saisir cette occasion pour remercier les Présidents des deux Groupes de travail, M. Davis et Mme Balázs, pour le travail extraordinaire, la patience et la bonne humeur dont ils ont fait preuve pour guider nos délibérations au cours des dernières semaines. Je tiens également à remercier le secrétariat, et en particulier vous, Monsieur le Président, pour la manière exemplaire dont vous avez mené à bien la présente session de la Commission du désarmement. Il est très important pour mon pays que la Commission reprenne ses travaux de manière productive et positive après sa pause forcée. Les efforts que vous avez déployés pour y parvenir nous placent en très bonne position pour poursuivre et achever notre travail l'année prochaine.

Je tiens à souscrire sans réserve aux observations des représentants de l'Autriche et des Pays-Bas. Étant donné qu'ils se sont exprimés avec beaucoup plus d'éloquence et d'efficacité que je ne peux le faire, je voudrais simplement ajouter notre profonde inquiétude face aux tentatives d'utiliser des méthodes procédurales pour passer sous silence la précieuse contribution des entités non gouvernementales aux travaux du Groupe de travail II. Nous avons beaucoup apprécié leurs présentations durant les délibérations du Groupe de travail. Leur apport et leur expertise devraient constituer une part cruciale de nos travaux, de sorte que nous puissions prendre les décisions les meilleures, les plus pratiques et les plus efficaces, dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

M. Ishida (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite que la session de fond de la Commission du désarmement se soit tenue cette année, après une interruption de trois ans, et je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé à l'organisation de la session de cette année.

Le Japon espère que la Commission du désarmement formulera des recommandations concrètes à la session de l'année prochaine. La situation en matière de désarmement nucléaire est mauvaise mais, même dans ces circonstances, nous devons faire tous les efforts possibles pour prendre des mesures réalistes et pragmatiques afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il sera important de veiller à ce que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août, aboutisse à un résultat concret, et le Japon ne ménagera aucun effort à cette fin.

Le Japon a également à cœur de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique demeure un environnement pacifique, sûr, stable, préservé et durable, et nous attendons avec impatience de faire progresser les discussions sur la réduction des menaces dans l'espace au moyen de normes, de règles et de principes, notamment grâce aux travaux à venir du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

Le Japon considère que les mesures de transparence et de confiance sont des moyens programmatiques et à court terme d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Selon nous, les mesures suivantes sont des éléments clefs pour renforcer la transparence et la confiance entre les États sur la question de l'espace.

Premièrement, une communication appropriée et opportune est essentielle. Cela inclut le fait que les États répondent de manière appropriée et opportune aux demandes de renseignements des acteurs compétents. Deuxièmement, il est important de créer des points de contact nationaux. Troisièmement, nous devons améliorer la coopération en matière de renforcement de la connaissance de l'environnement spatial. Quatrièmement, nous devons promouvoir le partage d'informations sur les doctrines, politiques et stratégies spatiales. Le Japon estime que ces mesures contribueront à générer la prévisibilité et la confiance, ainsi qu'à réduire les risques de malentendus et d'erreurs d'appréciation en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, et qu'elles doivent être examinées plus avant et mises en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État de Palestine.

Mme Sayej (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre soutien et celui de votre équipe tout au long de cette session. Ma délégation tient à remercier M. Kurt Davis, Président du Groupe de travail sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, pour ses conseils et son leadership au cours des deux dernières semaines. Nous sommes vraiment honorés qu'il ait assumé la présidence du Groupe de travail I.

Ma délégation tient également à remercier nos collègues dans cette salle pour leurs échanges constructifs. Malgré des retards décevants et des frustrations, ils ont mené leurss travaux avec honnêteté et bonne foi et ont fait preuve de responsabilité, à l'égard non seulement du sujet traité, mais aussi du système multilatéral, que nous essayons tous de défendre et de préserver en ces temps difficiles. Malgré des divergences de vues importantes, la présente session a incontestablement relancé la dynamique de la communauté internationale en faveur du régime multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, qui sous-tend la paix, la sécurité et la stabilité mondiales.

La seule menace pour notre sécurité est l'existence même des armes nucléaires. Nous ne pouvons pas ignorer ce fait, qui est au cœur du mécanisme de désarmement. À cet égard, l'État de Palestine reste attaché à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous réaffirmons que les armes nucléaires resteront toujours illégales. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du désarmement nucléaire, est renforcé par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui complète les instruments internationaux en vigueur.

Enfin, nous sommes tout aussi attachés à un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et à la bonne tenue d'une troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous ici pour que cela se reflète dans le rapport de la Commission du désarmement l'année prochaine.

Mme Fisher (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour le leadership dont vous avez fait preuve au cours de la session de 2022 de la Commission du désarmement. La délégation des États-Unis tient également à remercier M. Kurt Davis et Mme Szilvia Balázs, Présidents des Groupes de travail I et II, pour leurs conseils et leur direction tout au long des réunions des Groupes de travail. Nous remercions aussi le secrétariat et nos collègues pour leur mobilisation sur ces questions. Nous saluons l'accent mis par les Groupes de travail sur les recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les mesures de transparence et de confiance dans l'espace, et nous sommes heureux d'avoir joué un rôle dans la poursuite de ces objectifs. S'il y a une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, c'est l'importance de l'action de ces deux Groupes de travail.

Le travail au sein de la Commission du désarmement est difficile, d'autant plus que, même dans les circonstances les plus favorables, il est parfois ardu de parvenir à un consensus. Au lieu de nous focaliser sur ce que nous ne pouvons pas réaliser ou sur les difficultés que nous allons rencontrer, nous avons des occasions concrètes à saisir. Pour faire écho à ce que certains de nos collègues ont dit, nous avons la possibilité d'aller au-delà des mots et de passer à l'action, alors faisons-le, partout où nous le pouvons.

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, nous nous emploierons à défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la place particulière qu'il occupe dans la hiérarchie des instruments de non-prolifération. La présente session de la Commission se tient quelques mois à peine avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP. Après deux années de retards dus à la pandémie, nous sommes impatients de profiter de la Conférence d'examen pour identifier les moyens de renforcer le Traité pour les 50 prochaines années, et au-delà.

En ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance dans l'espace, le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes

de comportement responsable, créé par la résolution 76/231 sur la réduction des menaces spatiales, se réunit à Genève le mois prochain. Les États-Unis sont convaincus que ce processus permettra à la communauté internationale de commencer à mettre en place la compréhension commune nécessaire à l'élaboration de normes autour de comportements qui soient observables, et nous permettra donc de confirmer si un comportement est responsable. Nous espérons que tous les États Membres participeront pleinement aux travaux du groupe de travail à composition non limitée, d'autant qu'ils sont notre prochaine occasion de nous réunir et de tenter de définir des normes indispensables. Si les États qui ont voté contre le groupe de travail à composition non limitée doivent s'exprimer et faire entendre leur voix, ma délégation n'a certainement pas peur d'entendre des opinions divergentes, car sinon, nous n'arriverons jamais à établir des normes. Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à travailler avec la communauté internationale sur ces questions chaque fois que nous le pourrons.

Je regrette également de me voir contrainte de prendre la parole pour répondre aux allégations de la Russie concernant les visas. Les États-Unis ont fait la preuve qu'ils respectent les obligations que leur impose l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans le respect de l'Accord, nous continuerons à examiner et à traiter en temps utile toutes les demandes de visa pour les personnes couvertes par l'Accord, y compris celles qui viennent à New York pour la Conférence d'examen du TNP en août. Conformément à la pratique en vigueur, nous invitons les délégations à soumettre leurs demandes de visa le plus tôt possible, de préférence au moins huit semaines avant l'ouverture de toutes les conférences, en fournissant toutes les informations requises. Nous avons officiellement transmis cette information à la Russie au début du mois de mars. La Russie et toutes les parties au TNP disposeront d'un délai suffisant pour soumettre leurs demandes de visa à temps pour la Conférence d'examen.

J'ajouterai qu'au cours des trois dernières décennies, la Russie a envahi deux pays voisins et s'adonne de plus en plus souvent à l'obstruction dans les instances multilatérales. Elle tente maintenant de s'emparer violemment du territoire d'un État souverain. Les États-Unis demandent à nouveau à la Russie de cesser immédiatement ses attaques contre l'Ukraine, de rapatrier ses troupes et ses équipements en Russie et de cesser toute agression contre l'Ukraine.

Mme Romero López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons et vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que le Vice-Président, les Présidents des deux Groupes de travail et le secrétariat, des efforts louables que vous avez déployés pour guider nos discussions à la Commission du désarmement au cours des trois dernières semaines.

La reprise des travaux de fond de la Commission, un organe très important pour nous, a été très encourageante. Nous demandons instamment que le débat se poursuive l'année prochaine sur la base des discussions de cette session. Nous espérons que nous pourrons adopter par consensus des recommandations précises à présenter à l'Assemblée générale sur les questions à l'examen avant la fin du présent cycle de travail, conformément au mandat de la Commission, et notre délégation travaillera activement à cette fin.

Nous resterons fermes dans notre défense d'un monde exempt d'armes nucléaires tant que la menace que l'existence même de ces armes fait peser sur la vie humaine persistera. Nous continuerons à plaider pour la négociation et l'adoption rapide d'un traité sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier et d'un traité sur la prévention d'une course aux armements, qui compléteront le cadre juridique en vigueur. Nous réaffirmons également l'attachement de Cuba au mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

M. Al-Taie (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à l'achèvement des travaux de la Commission du désarmement pour la session de 2022, qui s'est réunie à un moment où la situation en matière de sécurité est très compliquée. Nous avons dû de ce fait tous coopérer et il faudra continuer à fournir un effort concerté pour que la Commission puisse, à sa prochaine session, parvenir à un consensus sur les recommandations liées au désarmement nucléaire et aux questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, ce qui aurait un effet positif sur les efforts internationaux visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et régionales. Ma délégation se félicite du travail des Groupes de travail I et II et des résultats qu'ils ont obtenus grâce à l'approche ouverte et transparente qu'ils ont adoptée au cours de cette session, ce qui nous a permis de rédiger des documents qui, selon nous, constitueront un bon point de départ pour la session de l'année prochaine.

Dans le même temps, la délégation iraquienne est déçue par les réserves et les refus de certains pays à l'égard des propositions et initiatives présentées en relation avec

la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui figure dans le document publié sous la cote NPT/CONF.1995/32 (Part I), notamment dans la perspective de la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, l'Iraq souligne une fois de plus qu'il importe de faire preuve d'une plus grande souplesse et d'une plus grande volonté politique, ainsi que de négocier de bonne foi pour pouvoir mener à bien les travaux de la Commission. Le fait est que sans cela, nous ne serons pas en mesure de surmonter les obstacles et les difficultés qui, ces deux dernières années, ont empêché la Commission de se réunir et de reprendre son travail en tant qu'un des organes importants des Nations Unies en matière de désarmement.

En conclusion, je vous souhaite beaucoup de succès, Monsieur le Président, et à tous un bon retour dans nos pays respectifs.

M. Alhakam (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour vous exprimer ses remerciements et sa reconnaissance, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés pour organiser nos travaux. Nous remercions également le Vice-Président et les Présidents des Groupes de travail I et II pour leur gestion avisée, ainsi que le Secrétariat et les interprètes pour leur travail.

Nous nous félicitons que la session de fond de la Commission du désarmement ait pu se tenir après une interruption de trois ans, et nous souhaitons pouvoir collaborer avec d'autres délégations à la session de la Commission l'année prochaine, avec l'espoir que la volonté politique sera au rendez-vous pour nous permettre d'atteindre nos objectifs en ce qui concerne le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, la République arabe syrienne se réjouit à la perspective de la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en août. Nous espérons que la Conférence sera une occasion véritable de parvenir à un consensus sur un document final complet pour assurer la mise en œuvre des obligations et des engagements figurant dans les documents et les résolutions issus des précédentes Conférences d'examen, en particulier la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient figurant dans le document publié sous la cote NPT/CONF.1995/32 (Part I). Cette résolution a été adoptée dans le cadre de la prorogation indéfinie du TNP et restera valable jusqu'à ce qu'elle soit mise en œuvre.

En ce qui concerne la question de l'espace extra-atmosphérique, mon pays souligne que l'espace demeure un bien commun de l'humanité et qu'en ce sens, il relève de notre intérêt à tous. Partant, nous soulignons le droit souverain légitime de tous les États d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Il est indispensable de prévenir toute course aux armements dans l'espace ou la transformation de celui-ci en un terrain de guerre ou d'affrontement militaire. Ma délégation est donc pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant et vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Mme Narayanan Nair (Inde) (*parle en anglais*) : Veuillez accepter toute notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour votre leadership et vos efforts pour guider nos travaux à la session de 2022 de la Commission du désarmement. Nous remercions M. Syrymbet du Kazakhstan pour son travail en tant que Vice-Président. Nous profitons également de cette occasion pour remercier les Présidents des Groupes de travail I et II, M. Davis, de la Jamaïque, et Mme Balázs, de la Hongrie, pour leur excellent travail, leur sens de l'humour et leur résilience à la tête des Groupes de travail. Il convient également de remercier tous les membres du Secrétariat et les interprètes pour leur travail acharné.

L'Inde se félicite que la Commission du désarmement, qui fait partie du triptyque pour le désarmement, ait pu reprendre ses travaux cette année et que nous ayons pu mener des discussions de fond sur les sujets inscrits à notre ordre du jour. Nous sommes impatients de réaliser des progrès tangibles à la session de la Commission l'année prochaine et de parvenir à un consensus sur des décisions qui auront des effets positifs sur la paix et la sécurité mondiales.

Alors que je retourne à Genève, je souhaite à tous mes collègues ici à New York une année placée sous le signé de la paix.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous exprimer ma sincère reconnaissance, Monsieur le Président, pour la sagesse avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Commission du désarmement. Je remercie également les Présidents des Groupes de travail I et II pour leurs efforts dans la conduite de nos réunions.

Les discussions de cette année, notamment celles sur le désarmement nucléaire au sein du Groupe de travail I, ont constitué une excellente occasion de préparer la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP), qui aura lieu en août. La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est un objectif auquel l'Égypte a toujours œuvré, conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui fait partie intégrante de la prorogation indéfinie du TNP. Nous voulons voir cet objectif mis en œuvre à la lumière des progrès réalisés par la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui, sous la présidence de la Jordanie pour la première et de celle du Koweït pour la deuxième, a déjà tenu deux sessions sous les auspices des Nations Unies. En outre, nous espérons vivement pouvoir avancer sur la question du comportement responsable dans l'espace.

En conclusion, nous espérons que les mécanismes de désarmement retrouveront leur efficacité dans le contexte des tensions que connaît la communauté internationale et qui mettent actuellement hors de portée l'objectif du désarmement nucléaire.

Mme Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous est reconnaissante, Monsieur le Président, pour votre direction et votre travail, ainsi que celui du Vice-Président, M. Syrymbet. Nous savons également gré à M. Davis et de Mme Balázs de leur leadership et de leurs efforts en tant que Présidents des Groupes de travail I et II. Étant donné que les sessions de la Commission s'étaient interrompues pendant quatre ans, leur tâche n'était pas facile. Nous remercions également le Secrétariat et les interprètes pour leur travail.

Nous nous félicitons que la Commission ait pu tenir des discussions de fond cette année. Nous espérons que, malgré les divergences qui persistent entre nous, nous serons en mesure, à la fin du cycle, de parvenir à un consensus sur des recommandations concrètes et positives, et d'atteindre ainsi les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires et d'éviter une course aux armements dans l'espace, qui sont des questions fondamentales pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas d'autres déclarations, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie se voit dans l'obligation d'exercer son droit de réponse pour réagir aux accusations sans fondement qui ont été portées contre elle en lien avec l'opération militaire spéciale que la Russie mène en Ukraine.

Dans leurs déclarations, un certain nombre de délégations ont tenté de dénaturer les raisons du lancement de l'opération spéciale, qui sont bien connues et que nous avons pourtant expliquées à plusieurs reprises dans les instances internationales pertinentes, y compris à l'ONU. L'une d'entre elles tient notamment au fait que depuis 2014, le régime de Kiev a bénéficié de l'aide financière, consultative, militaire et technique des pays occidentaux pour mener systématiquement des agressions à grande échelle contre les civils du Donbass qui refusent d'accepter la situation résultant du coup d'État.

Je ne veux pas abuser du temps de la Commission, qui n'est pas le lieu pour discuter de cette question. Je veux simplement lancer un appel à tous les États Membres de l'ONU pour leur demander de ne pas politiser le travail de la Commission du désarmement ni aborder des questions qui ne relèvent pas de notre mandat et sont sans rapport avec notre ordre du jour. Ils devraient plutôt se concentrer sur les questions que nous devons examiner ici afin de formuler des recommandations fondées sur le consensus pour continuer d'avancer sur la voie du désarmement, comme le prévoit le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978 (résolution S-10/2). Ces démarches perturbatrices de la part de certaines délégations ne contribuent en rien à l'obtention de résultats concrets dans le cadre des travaux de la Commission. Elles ne font au contraire que mettre sur notre chemin de nouveaux obstacles en créant de nouvelles divisions entre les États et les délégations présentes ici, dans le cadre de cette instance qui fait pourtant autorité. Ce travail de sape auxquels nous avons assisté de la part de diverses délégations ne fait qu'éloigner la perspective de solutions mutuellement acceptables visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement dans son ensemble, dont la Commission du désarmement est un rouage essentiel.

Nous savons pourtant que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'est pas au mieux de sa forme en ce moment. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois toutes les délégations à s'abstenir de toute action qui pourrait entraver davantage le travail de la Commission.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, et votre bureau – ainsi que le représentant de la Jamaïque et la représentante

de la Hongrie, en tant leur qualité de Présidents des Groupes de travail I et II –, pour votre excellent travail et votre leadership.

Je n'ai pas d'autre choix que de répondre aux remarques faites par le représentant de la Fédération de Russie. Il n'y a pas d'opération spéciale, mais il y a une guerre lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'Ukraine n'a pas choisi la guerre. L'Ukraine ne fait que protéger son territoire, sur son territoire. L'Ukraine n'est pas sur le point d'envahir un autre pays. Ce que nous entendons est de la propagande et, en fait, il semble que les politiciens russes soient devenus victimes de leur propre propagande, car le comportement des forces militaires de la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien et les atrocités criminelles qui y ont été commises sont barbares. Comme je l'ai déjà dit, ils ont depuis longtemps surpassé la sauvagerie des nazis dans les années 40. Une fois encore, ce n'est pas l'Ukraine qui a choisi d'entrer en guerre.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Franchement, nous ne voulions pas le faire, mais nous nous sentons obligés de répondre à la déclaration du représentant de l'Ukraine et de reprendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

Nous avons entendu le mot « guerre » dans la déclaration du représentant de l'Ukraine, qui est un mot très fort. Il s'agit d'une accusation très sérieuse et grave portée contre tout pays, y compris la Fédération de Russie. Cependant, nous aimerions comprendre – et peut-être y a-t-il quelque chose que nous ignorons – qui a déclaré la guerre. C'est peut-être l'Ukraine qui a déclaré la guerre à la Fédération de Russie. C'est à la délégation ukrainienne de le confirmer. Pour notre part, nous pouvons toutefois affirmer de manière responsable sans ambiguïté que la Fédération de Russie n'a déclaré la guerre à personne. Nous ne sommes en état de guerre avec aucun État. La Fédération de Russie mène une opération militaire spéciale dans le but de démilitariser et dénazifier l'Ukraine. Si la délégation ukrainienne peut fournir une explication pertinente, qu'elle le fasse. Peut-être n'avons-nous pas été pleinement informés de la situation actuelle et devrions-nous réagir d'une manière ou d'une autre.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus lancer un appel constructif à tous les États Membres, en particulier ceux qui siègent dans les instances spécialisées compétentes de l'Organisation, pour que celles-ci se concentrent sur le travail d'expert et productif qui est le leur et mènent leurs discussions afin de trouver un terrain d'entente et de parvenir à des résultats concrets sur les questions liées à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Le sort de la paix et de la sécurité internationales dépend de notre travail ici. Concentrons-nous donc sur les tâches qui attendent la Commission et essayons de ne pas créer d'obstacles à notre travail, mais efforçons-nous au contraire d'obtenir des résultats indispensables et mutuellement acceptables.

Point 7 de l'ordre du jour

Questions diverses

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance et de clore la session, je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour leur esprit constructif et le soutien qu'elles m'ont apporté, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, qui m'ont aidé à m'acquitter de ma responsabilité de veiller au bon fonctionnement de la Commission. Je leur en suis particulièrement reconnaissant.

Je tiens également à remercier le secrétariat de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les membres du personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau des affaires de désarmement, les interprètes, les préposés à la salle de conférence, les préposés aux documents et les ingénieurs du son.

Enfin, je tiens à remercier ma délégation, la délégation de l'Afrique du Sud, sans l'aide de laquelle je n'aurais pas pu assumer cette responsabilité.

Clôture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la session de fond de 2022 de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 17 h 35.